

MINES ET GRAPHITE DU MAROC OU MINES ET GRAPHITES DU MAROC

Société anonyme marocaine, 1928, p. 99 ans, au capital de 3 MF.

Permis d'exploitation au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1929)

.....
Trois nouvelles demandes de permis d'exploitation viennent d'être faites, dont deux par la Société minière des Rehamna, 110, rue du Docteur-Mauchamp, à Casablanca, et une par la Société Mines et Graphite du Maroc, 103, boulevard de la Gare à Casablanca. L'enquête est ouverte à leur sujet dans la région de Marrakech.

Les Graphites amorphes du Maroc
par L. DE PRITZBUER
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1929)

On commence à parler beaucoup des graphites du Maroc. Il existe, en effet, un important gisement de ces graphites, sur la route même de Marrakech à Casablanca, au 30^e kilomètre au nord de Marrakech. Il occupe du nord au sud une longueur de plusieurs kilomètres. Il est constitué par des collines de calcaires noirs émergeant du plateau et que l'on suit très bien de la route.

On crut d'abord que c'était des charbons de mauvaise qualité. Puis on reconnut assez vaguement que ces charbons possédaient les principaux caractères de la plombagine, et on prit possession des permis comme graphites.

Naturellement comme l'imagination marche vite au Maroc, on entrevit déjà pour les gisements de graphite du Maroc, la fortune mondiale de ceux de Madagascar.

Un examen plus attentif de la situation montra qu'il ne s'agissait pas de graphites cristallisés, comme ceux de Madagascar, et que aucune assimilation n'était possible entre les graphites du Maroc et ceux de la Grande-Ile.

Il s'agit au Maroc de graphite de la classe des graphites des Alpes, graphites de Briançon, graphites d'Italie, graphite de Styrie. Ces graphites sont généralement désignés sous le nom de graphites amorphes.

Malheureusement, on désigne sous le nom d'amorphes, des graphites très fins, non pailleux, intermédiaires entre les graphites de Ceylan ou de Madagascar et ceux des Alpes. De là, une confusion fâcheuse qui prête à bien des équivoques.

Les graphites amorphes des Alpes et similaires proviennent du métamorphisme des bancs d'antracite par certaines actions éruptives ou tectoniques.

On a beaucoup discuté là-dessus, mais le fait que en Italie, dans de puissants gisements d'antracite, reloués à en être presque verticaux, on trouve le toit et le mur parfaitement graphitisés par les pressions orogéniques, tandis que le cœur reste à l'état

d'anthracite pure, apporte un très puissant argument, à la théorie qui soutient que le graphite amorphe est de l'anthracite métamorphisée.

Voici comment au Maroc se présentent les gisements.

Entre Casablanca et Marrakech s'étend un vaste plateau. La distance entre Casablanca et Marrakech est de 250 kilomètres. Le plateau part à Casa du niveau de la mer, s'élève graduellement à la cote 550 et puis s'abaisse doucement vers Marrakech à la cote 440 dans la vallée de l'Oued-Tensift.

La partie en dos-d'âne du plateau, entre les cotes 500, 550, 450 et Marrakech, s'appelle la zone des Djebilets. Cette zone des Djebilets est constituée par des terrains primaires. Toute cette zone est le siège de venues éruptives, en général sous forme de veines, souvent puissantes. On y trouve des granités, des syénites, des microgranulites, des degmatites et des gabbros, sans compter de nombreux filons métallifères à gangue de sidérose.

La partie où ont été constatés les graphites amorphes est une zone de calcaire silurien assez étendue, d'une puissance apparente d'au moins 100 à 150 m. ; on compte la puissance du sommet des collines à la plaine mais on ne connaît pas la puissance en correspondance des formations.

Les calcaires sont encore partiellement recouverts de lambeaux de schiste.

Cette zone, dans l'ouest, est bornée par des filons de quartz Nord-Sud, et des veines de granulite. Ces veines ont puissamment métamorphosé les contacts avec le calcaire et les schistes, donnant naissance à de très nombreux grenats almandins et autres, qui sont les témoins les plus irrécusables de actions métamorphiques de la région.

La masse calcaire elle-même forme un grand mamelon d'un anticlinal de 2 kilomètres d'axe, qui oblique alors, traverse la route et se continue par une formation mamelonnée étudiée actuellement aussi, mais sur laquelle on a peu de renseignements.

Tout ce qui est en amont-pendage est délavé par les eaux, très tourmenté et paraît de faible teneur. Mais à la naissance de l'aval-pendage, on a pratiqué une grande tranchée Est-Ouest, qui a mis en vue la véritable formation graphitique de 100 mètres Est-Ouest, de 100 m. Nord-Sud et une profondeur variant de 10 à 15 mètres, et toute la largeur du gîte n'est pas encore reconnue. Cela représente une masse actuellement reconnue de 1100.000 m³ à une densité de 1,3 à 2, soit donc de 200.000 tonnes qui se présente sous trois qualités.

La qualité ordinaire correspond à l'analyse moyenne suivante : graphite pur 30 à 35, cendres 70 à 65. Broyée très finement avec les appareils ordinaires italiens, elle donne une poudre très fine, douce et onctueuse. Le broyage est cependant difficile à cause de la silice et la teneur reste basse.

Dans les appareils classificateurs à air, on arrive à purifier ce graphite et à l'amener à 45 et même 50 % de carbone avec un rendement de 50 à 60 % de graphite.

Le graphite ainsi purifié est fini au tamis 200, onctueux, d'un noir brillant. Sous cet état, il paraît convenable pour la fonderie. La teneur en carbone est un peu faible pour la peinture noire maritime pour laquelle l'Italie fournit du 55 %, mais il est probable, vu la teinte d'un très beau noir obtenue, qu'on pourra faire admettre cette qualité sur certains marchés.

Dans cette masse de rochers graphitiques de qualité moyenne, on trouve des veines de qualité supérieure pouvant fournir du graphite amorphe d'une qualité comparable aux meilleurs graphites amorphes teneur 55° vendus actuellement sur le marché.

Ce graphite paraît provenir du lavage des roches ambiantes de qualité ordinaire. Les eaux superficielles entraînent à l'état de suspension et de dissolution du carbonate de chaux mélangé en forte proportion de graphite, en grains isolés d'une extrême finesse.

Cette sorte de bouillie est entraînée et vient se déposer dans les cassures Nord-Sud qui se trouvent dans la masse de la roche. Ces veines de carbonate graphitisé, se relavent encore, et le graphite s'y concentre à un état de richesse et de pureté très

supérieur à celui de l'ensemble de la masse. Même les épontes de la cassure sont elles-même enrichies ; on a ainsi des gîtes de remaniage très intéressants.

On peut broyer ce graphite au tamis de 300, lui donnant ainsi une finesse encore inégalée.

On obtient en 1^{re} qualité 50 % du graphite initial et 20 % en qualité un peu inférieure.

On ne connaît pas encore le cubage de cette belle qualité de graphite, dont une faible partie est à découvert, on peut déjà cependant tabler sur au moins 15.000 tonnes.

*
* *
*

On a trouvé le graphite sous une autre apparence très curieuse.

C'est un banc de graphite amorphe dont la gangue est exclusivement siliceuse, d'une puissance de 0,60 interstratifié dans la masse des calcaires graphitiques, en stratification concordante.

La gangue paraît être uniquement de la silice très peu ferrugineuse.

La teneur varie de 41 à 37. C'est un très beau graphite, pouvant déjà, par simple broyage, donner du graphite de première qualité de fonderie.

Mais il importe, pour se prononcer, d'attendre une reconnaissance plus complète de ce banc. Les recherches continuent.

Voilà donc comment actuellement se présentent dans les Djebilets les graphites amorphes du Maroc.

Il y a une masse puissante de calcaires graphitisés, avec des veines de dépôt secondaire de graphite de calcaire supérieur et des boues interstratifiées de graphite à gangue purement siliceuse.

Cette formation a fait l'objet de plusieurs permis de recherches. [Une société, la Société des Mines et Graphites du Maroc, s'est constituée au capital de 3.000.000 de francs, dont M. Touny est administrateur délégué. Elle possède les permis n° 1373 et 2670 \(1^{re} classe\) et 1373 \(2^e classe\), situés entre Bou-Kricha et Sidi bou Nhman.](#)

Les autres permis appartenant à des personnalités différentes ne sont encore que l'objet de recherches.

La Société des Graphites du Maroc a procédé à la mise en rendement de ses gisements. Le matériel très spécial, étudié avec le plus grand soin, est actuellement en route pour Casablanca. Il pourra faire par jour, pour commencer, quatre tonnes de graphite amorphe commercial.

Ce graphite titrera 50 à 55 % de carbone.

Il représentera environ 60 % du graphite contenu dans les roches d'origine.

Les bâtiments sont prêts et le matériel est actuellement en mer à destination de Casablanca.

Les graphites amorphes du Maroc vont donc paraître bientôt sur le marché et y prendre leur place.

Quel est ce marché ?

Nous attendons une documentation très détaillée sur le marché mondial des graphites amorphes mais en ce qui concerne le Maroc, nous dirons simplement que l'Allemagne et l'Italie tiennent actuellement le marché du graphite amorphe, et les sociétés françaises des graphites des Alpes y coopèrent.

Le type actuellement standardisé de ce graphite est un produit à 55 % de carbone sous tamis 250. Ce type peut être réalisé d'ores et déjà, et à une finesse plus grande, par les graphites types de la Société du Maroc et certainement à des prix au moins égaux.

Les débouchés sont surtout actuellement la fonderie et le noir pour la peinture. Il ne s'agit pas ici de peinture grise ou graphite à 80 % de carbone, mais de noir à mélanger aux peintures anti-rouilles ordinaires, surtout pour peindre la coque des navires.

Ce sont les principaux débouchés des graphites italiens.

Il y a également des usages pour les électrodes, les paliers de butée, etc.

Les Américains tirent actuellement un haut parti des graphites amorphes naturels titrant 80 à 90 % de carbone.

Le jour où des procédés à l'étude permettront aux graphites du Maroc de réaliser économiquement ces teneurs, il y aura peut-être pour eux des débouchés d'un avenir encore insoupçonné.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} avril 1929)

La Société Mines et Graphite du Maroc a déposé le 9 novembre 1928 une demande de permis d'exploitation n° 31, coïncidant avec le permis de recherches 1.373 bis (carte de Marrakech nord). L'enquête a été close le 15 mars 1929.

MAROC

Demandes de permis d'exploitation

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 avril 1930, p. 290)

Zone Marrakech-Nord

La Société Mines et graphite du Maroc, 11, r. de Calais à Casablanca, a introduit une demande en permis d'expl. n° 34 de 440 hectares compris à l'intérieur du permis de rech. n° 1.373.

Autres demandes : Louis Guendelot, Francis Busset, Vincent Selles.

Société Mines et graphite du Maroc

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mai 1930, p. 339)

Siège social transféré 137, av. Mers-Sultan, Casablanca.

MAROC

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} septembre 1930, p. 701)

La Société Mines et graphites du Maroc, 11, r. de Calais, Casablanca, s'est vu refuser le permis d'exploitation n° 34 qu'elle avait sollicité en substitution du permis de recherches n° 1.373.

1933 (mars) : CAPITAL RÉDUIT DE 3 À 1 MF

AEC 1937 :

Casablanca.

Sociétés diverses

Mines et graphites du Maroc, 15, rue de Toul. — Société anon., f. le 28 juin 1928, 1 million de fr. — Conseil : MM. Louis Touny, Marc Théodore, Georges Mercié, Albert Lévy.

Rapport sur l'activité des services du Protectorat en 1937

Graphite. — La Société mines et graphite du Maroc a extrait 400 tonnes de graphite. Ses difficultés d'écoulement restent très grandes en présence de la concurrence italienne.

(Archives commerciales de la France, 27 novembre 1939)
(L'Usine, 7 décembre 1939)

PARIS. — 27 nov. — GROUPEMENT D'IMPORTATION ET DE RÉPARTITION DU GRAPHITE, S. A. Cap. var. Importation, magasinage, manutention, répartition, vente, utilisation du graphite nécessaire aux fabrications de la Défense nationale, des Services publics, de l'industrie et du commerce français ; centralisation des demandes d'importation du même produit, etc. Siège : 55, rue d'Amsterdam. Capital initial : 40.000 fr. Premiers administrateurs : Compagnie Coloniale de Madagascar, société anonyme, à Paris, 15, r. Richer ; Société des Graphites de la Sahanavo, siège administratif à Paris, 3, rue Washington ; Compagnie Lyonnaise de Madagascar, à Lyon, 10, rue Lafont ; Société René Amand et Cie, à Paris, 78, rue d'Anjou ; Société des Fours Rousseau, à Argenteuil, 116 bis, quai de Bezons ; Société Générale des Graphites, à Paris, 23, rue Nitot ; Société Minerais et Métaux, à Paris, 55, rue d'Amsterdam ; Syndicat Lyonnais de Madagascar, à Lyon, 55, place de la République ; Mines et Graphite du Maroc, à Casablanca, 9, rue de Toul ; M. Georges Mouscadet, négociant-importateur, 12, rue des Hospitalières Saint-Gervais, Paris.(A.C.F.)

1946 (août) : CAPITAL REPORTÉ DE 1 À 5,5 MF
ET VALEUR DES ACTIONS RÉTABLIE À 500 FR.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MINES ET GRAPHITES DU MAROC

Société anonyme marocaine au capital de 3.000.000 de fr.
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

Constituée le , suivant statuts déposés chez
Statuts déposés chez M^e Merceron, notaire à Casablanca, le 20 juin 1928.

La valeur nominale de cette action est réduite à fr. 166,66 suivant décision l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 1933, et concernant toutes actions numérotées de 0.0001 à 6.000 suivant publication parue au *B.O.* du Maroc le ?? avril 1933.

La valeur nominale de cette action, réduite à fr. 166,66 par l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 1933, a été revalorisée à sa valeur nominale d'émission de 500 fr. par décision de la deuxième assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1946, décision concernant toutes actions numérotées de 0001 à 6.000 suivant publication faite au *B.O.* du Maroc le 20 août 1946 publiant l'augmentation de capital de 1 à 5.500.000 divisé en 11.000 actions de 500 fr. numérotées de 6.001 à 11.000 entièrement libérées.

Siège social à Casablanca
ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Marc Théodore
Un administrateur (à droite) : Louis Touny
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

OFFRES D'EMPLOI
(*La Vigie marocaine*, 7 avril 1949)

Maître-mineur, chef mineur pour le fond sont demandés pour région Sidi-Bou-Othmane. Mines et Graphite du Maroc, 9, rue de Toul, Casablanca. 42299

AEC 1951 :

Casablanca.

XII. MINES. CARRIÈRES (CASABLANCA)

Mines et graphites du Maroc, 9, r. de Toul. — Sté anon., f. le 28 juin 1928, 30 millions fr. — Conseil : MM. Louis Touny, Marc Théodore, Georges Mercié, V. Berger¹, H. Berger², Pierre Corbin.

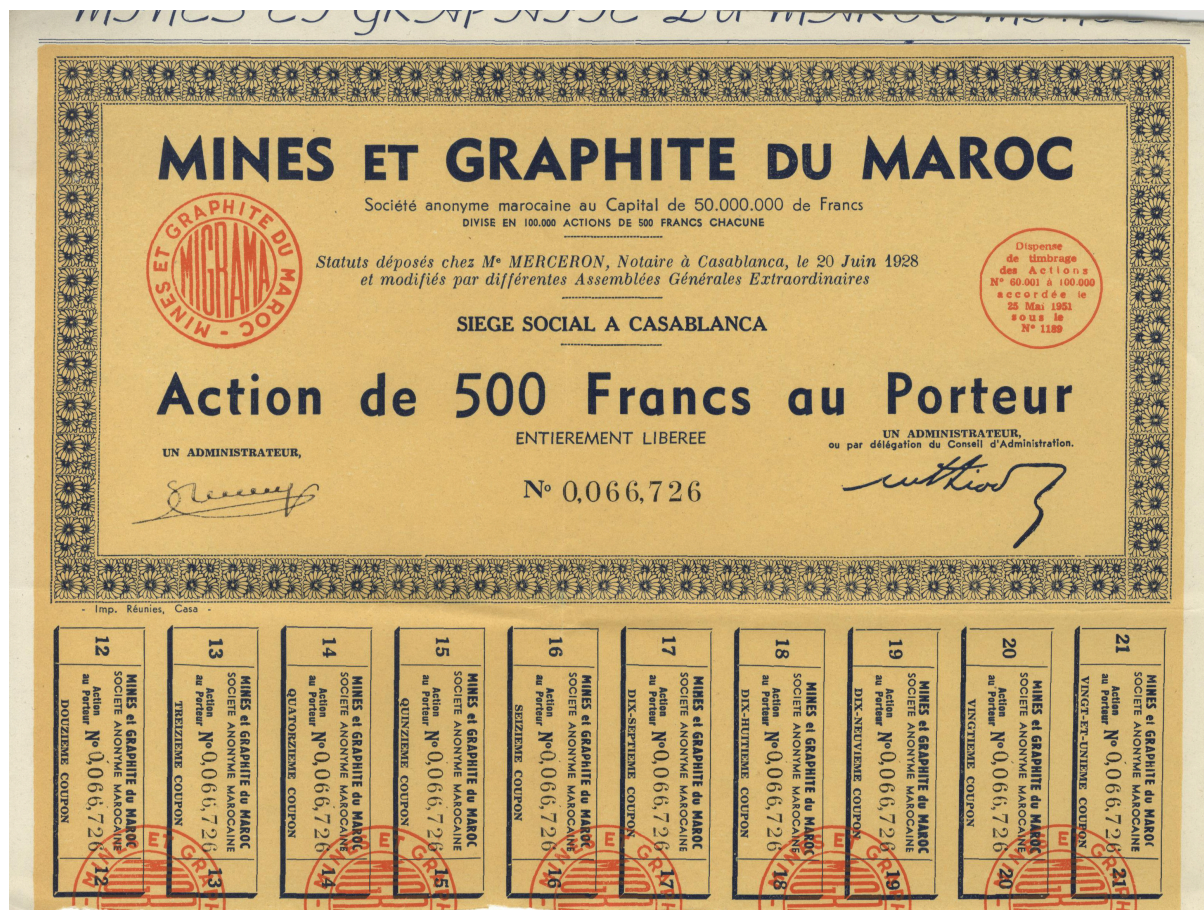
¹ Vincent Berger (1892-1971) : frère cadet d'Henri (ci-dessous). Fondateur de la Société minière des Gundafa. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_des_Gundafa.pdf

² Henri Berger (1891-1973) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, président de la Société industrielle de constructions (1928). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe_industrielle_de_constructions.pdf

1951 : CAPITAL PORTÉ DE 30 À 50 MF



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MINES ET GRAPHITES DU MAROC
Société anonyme marocaine au capital de 50.000.000 de fr.
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Merceron, notaire à Casablanca, le 20 juin 1928.
et modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires

Dispense de timbrage des actions n° 60.001 à 100.000
accordée le 25 mai 1951 sous le n° 1189

Siège social à Casablanca
ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Louis Touny
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Marc Théodore
Imp. réunies, Casa

MINES ET GRAPHITES DU MAROC [Desfossés 1956/671]

Berger (Vincent)[1892-1971][frère cadet d'Henri Berger][ingénieur à l'Office chérifien des phosphates, puis à son compte], 647 (adm.-dir. Min. Gundafa), 671 (pdt Mines et graphites Maroc).

Théodore (Marc), 671 (v.-pdt Mines et graphites Maroc), 734 (Équatoriale de mines).

Mercié (Georges), 671 (Mines et graphites du Maroc).

Berger (Henri)[1891-1973][X-Génie maritime][pdt Soc. industrielle de constructions (1928) : installations de raffineries et pipe-lines..., adm. Gabon-Niari, Soc. minière Ogooué-Lobaye...], 647 (pdt-adm.-dir. Min. Gundafa), 649 (pdt-dir. Soc. minière intercoloniale), 671 (Mines et graphites Maroc), 734 (Équatoriale de mines).

Corbin (P.), 671 (Mines et graphites Maroc).

Wolff (R.), 671 (adm.-dir. Mines et graphites du Maroc).

Brugidou, 647 (comm. cptes Min. Gundafa), 648 (comm. cptes Minemet, Casa), 671 (comm. cptes Mines et graphites du Maroc)..

SIÈGE SOCIAL : Casablanca (Maroc), 3, rue La-Fayette.

CONSTITUTION : Société anonyme marocaine constituée en 1928 pour une durée de 99 ans.

OBJET : L'achat, la vente, la location et l'exploitation de tous terrains, mines, concessions de mines, immeubles, magasins, brevets, licences, toutes entreprises d'armement maritime et fluvial et transports terrestres.

CAPITAL SOCIAL : 50.500.000 fr., divisé en 20.200 actions de 2.500 fr. À l'origine, 3 millions. élevé par étapes successives à 30 millions en 1949. Porté en 1951 à 50 millions par émission à 800 fr. de 40.000 actions de 500 fr. Porté en 1952 à 75 millions de fr. par émission à 800 fr. de 50.000 actions de 500 fr., puis la même année, à 75.750.000 fr. par création de 1.500 actions de 600 fr., attribuées aux porteurs de parts en échange et annulation de leurs titres (1 pour 1). Regroupement des titres en 2.500 fr. depuis le 15 février 1954. Ramené en 1955 à 50.500.000 fr. par échange de 3 actions contre 2 nouvelles de 2.500 fr. Porté ensuite à 75.750.000 fr. par émission au pair de 1.000 actions de 2.500 fr. (1 nouv. pour 3 anc. ou 15 non regroupées, plus une part bénéficiaire par action souscrite).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 % au conseil ; sur le solde 20 % aux parts bénéficiaires, 80 % aux actions, sauf prélèvement pour réserves ou report à nouveau.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : À Paris : Banque transatlantique. A Casablanca : Banque commerciale du Maroc.

COTATION Courtiers « Cote Desfossés » actions H.C. (relevé hebdomadaire), Casablanca. Notice SEF : MI 486.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions : n° 5 : droit de souscription (5 pour 13) ; 7 : droit de souscription (8 pour 15) ; 7 droits de souscription (9 pour 25) ; 8 et 1 : droit de souscription (1 pour 15 ou 1 pour 8).

Parts : n° 4 : droit de souscription (19 actions pour 4/10 de parts) ; 5 : droit de souscription (5 actions pour 1/10 de part) ; 6 : droit de souscription (6 actions pour 1/10 de part).

NOTA : Il existait 150 parts de fondateur qui ont été rachetées et annulées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1952.

	Bénéf. net	Rés.	Divid.+ tantièmes	Divid. brut act.	Divid. brut part
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)	
1948	1.052	52	999	73	80
1949	954	—	—	—	—
1950	526	—	—	—	—
1951	3.637	—	—	—	—
1952	602	30	—	—	—

1953	- 4.521	—	—	—	—
1954	—	—	—	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1949	1950	1951	1952	1953
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	15.281	26.241	51.856	75.674	90.647
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	2.625	2.544	2.077	8.845	4.268
Débiteurs	261	118	1.094	663	64
Disponible	19.102	8.893	2.615	11.916	44
Résultats	—	—	—	—	4.521
	<u>37.279</u>	<u>37.796</u>	<u>57.642</u>	<u>97.008</u>	<u>99.544</u>
PASSIF					
Capital	30.000	30.000	50.000	75.750	75.750
Réserves	—	—	5.350	20.560	16.046
Dettes à court terme	232	223	1.332	186	7.748
Bénéfices	954	526	960	602	—
	<u>37.279</u>	<u>37.796</u>	<u>57.642</u>	<u>97.008</u>	<u>99.544</u>